

L'été risque d'être chaud en prison

JUSTICE Les syndicats refusent les réquisitions proposées par le ministre de la Justice

- Débrayage dès mardi.
- Le front commun CGSP-CSC s'oppose au service minimum.
- Koen Geens demandera une rallonge budgétaire.

L'été risque d'être chaud dans les prisons. Le front commun syndical CGSP-CSC s'est réuni lundi après l'annonce, vendredi, par le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V), de l'adoption par le gouvernement de l'avant-projet de loi instaurant un « service minimum » en cas de grève dans les prisons. Les établissements pénitentiaires connaîtront des actions dès ce mardi. Il ne s'agira que d'un coup de semonce, prévient Michel Jacobs (CGSP-prisons), « Une nouvelle réunion est prévue jeudi pour décider d'actions qui pourraient être plus dures et longues », indique-t-il.

L'Etat belge condamné

Cet affrontement pourrait déboucher sur une situation similaire à celle connue d'avril à juin 2016 qui avait vu le blocage des prisons par un mouvement de grève au finish mené essentiellement sur des revendications en effectifs, des promesses jamais tenues par le gouvernement. Les syndicats se refusent d'entendre

les mots « service minimum » et « réquisitions » qu'entend imposer le ministre Geens en cas de grève de longue durée (dépassement d'un jour de grève). L'objectif est d'assurer, comme dans les hôpitaux soumis à des restrictions du droit de grève, la continuité des services essentiels.

Lors des grèves de 2016, les tribunaux, tant en référé qu'au fond, avaient sanctionné l'Etat belge sur base « de traitements inhumains et dégradants » (article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme) infligés aux détenus, privés durant ces grèves d'une alimentation normale (3 repas par jour), de visites familiales, de celles de leurs avocats ou encore de téléphone, de possibilités de soins. Des indemnités de 250 euros par jour de grève (avec un maximum de 5.000 euros) avaient été allouées aux détenus qui avaient

porté l'affaire en justice. Le recours à la police ou à l'armée avait suscité de vives réactions des bourgmestres des zones locales concernées, des syndicats de police ou des militaires.

Le serpent se mord la queue

La Belgique, déjà pointée du doigt par la Cour européenne des droits de l'homme pour le fonctionnement de son régime carcéral, avait aussi été mise en

cause sévèrement par la Commission de prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe. Cette dernière reprochait notamment à la Belgique l'absence de service minimum en cas de grève : la Belgique serait le dernier pays d'Europe avec l'Albanie à ne pas prévoir pareille « continuité du service », assurant aux détenus des conditions dignes en cas de grève.

Pour Michel Jacobs, « le ministre de la Justice devrait commencer par respecter l'intégralité des constats de la CPT ». Cet organisme pointait ainsi l'absence de politique pénitentiaire en matière de surpopulation carcérale, la vétusté des bâtiments, un nombre insuffisant de personnels, etc. Autant de difficultés dont les excès sont précisément à l'origine des mouvements de grève dans les prisons.

C'est donc l'histoire du serpent qui se mord la queue. L'insuffisance des moyens dévolus aux prisons provoque des grèves qui elles-mêmes accroissent la dégradation des conditions de détention.

Koen Geens a annoncé lundi sur les antennes de La Première (RTBF) qu'il demanderait à ses collègues une rallonge budgétaire pour le système pénitentiaire.

Ce projet de service minimum était inclus dans l'accord gouver-

nemental de 2014. Politiquement, il s'inscrit aussi dans le même tempo que celui que le ministre des Transports François Bellot voudrait voir mis en œuvre à la SNCB. Les syndicats de cheminots ont eux aussi annoncé des actions de grève perleée qui s'étendront sur les mois de juin et juillet. ■

MARC METDEPENNINGEN

BEVEREN

Fraude en prison

Une trentaine de détenus de la prison de Beveren sont parvenus à profiter d'une faille dans le système informatique de commandes à la cantine de l'établissement pénitentiaire. Les détenus qui peuvent commander ce dont ils ont besoin (cigarettes, plats, équipements, etc.) depuis leur cellule ont bénéficié d'un bug qui leur a permis de commander, sans les payer, des articles dont la valeur est estimée à plusieurs milliers d'euros. La faille a été détectée il y a un mois. Des procédures disciplinaires ont été engagées contre les fraudeurs tandis qu'une enquête judiciaire a été ouverte pour déterminer si le système informatique a été manipulé.

M.M.